



Location meublé : remplacement meuble

Par **bailleur28**, le **25/03/2013** à **21:19**

Bonjour,rnrnJe loue actuellement un appartement meublé.rnMon locataire prétend que le lave linge mis à sa disposition fonctionne mal.rnN'etant pas sur place, et la machine n'etant pas récente, je lui ai donc demandé de faire venir un réparateur, j'acceptais evidemment de prendre en charge la réparation.rnMon locataire pretend que la machine n'est pas réparable et ne m'a toujours pas transmis la facture, malgré ma demande, je n'ai donc aucun moyen de savoir s'il dit vrai.rnMa question est donc la suivante :rn1) Est ce vraiment à moi de prendre en charge la réparation ?rn2) Si le lave linge est effectivement en panne, dois-je le remplacer et si oui, puis-je lui fournir un lave-linge d'occasion ou dois-je le remplacer à neuf ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse

Par **FRANCK34**, le **26/03/2013** à **08:12**

bonjour,rnrnsi le lave linge est sur la liste, sa réparation ou son remplacement est à votre charge sauf faute du locataire.rnrnla réparation d'un lave linge devient de plus en plus difficile sauf chez Emmaüs rnrnvous pouvez le remplacer par un lave linge d'occasionrnrnpour tout savoir sur le bail meublé rnrn<http://www.fbls.net/bailmeublearret.htm>